



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n°1 : Point de situation à 12h00

**Manifestation des agriculteurs :  
Mardi 30 janvier 2024**

Nancy, le 30/01/2024

De nouvelles actions revendicatives des agriculteurs se déroulent aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle pour une durée, annoncée par les organisateurs, d'au moins 48h.

Ces actions prennent la forme de points de blocage sur 3 grands axes routiers (A31, A33 et A30/N52) par l'installation de tracteurs en pleine voie dans les deux sens de circulation ou au niveau d'échangeurs.

Depuis 8h30 ce matin, le centre opérationnel départemental est activé sous l'autorité de Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, en préfecture, afin de suivre la situation et de coordonner l'action des services de l'État durant cette journée d'action.

Pour assurer la sécurité des manifestants et des usagers, des déviations ont été mises en place par les gestionnaires routiers.

12h00 : Point de situation sur les routes :

**Secteur Pont-à-Mousson :**

A31 – 32 tracteurs composent le blocage de l'autoroute dans les deux sens. La déviation par le réseau secondaire est opérant.

**Secteur Saint-Nicolas-de-Port – Ville-en-Vermois :**

A33 – 20 tracteurs sont installés. Le pont entre Ville-en-Vermois et Saint-Nicolas-de-Port n'est plus circulant. Une déviation est mise en place à partir de l'intersection de la D71/D112 (dans le sens Ville-en-Vermois → Saint-Nicolas-de-Port et à partir de l'intersection de la D71/D115 dans le sens Saint-Nicolas-de-Port → Ville-en-Vermois).

L'accès à la zone d'activités côté Ville-en-Vermois reste possible.

**Secteur de Bréhain-la-Cour :**

A30/RN52 – 49 tracteurs sont installés sur les voies.

Par ailleurs, 3 véhicules ont forcé certains barriérages de sécurité sur l'autoroute et ont fait l'objet d'une verbalisation. En aucun cas les barriérages ne doivent être forcés. Seuls les véhicules de secours sont autorisés à passer ces dispositifs, sur autorisation de la cellule de crise départementale, dans le cadre des urgences vitales qu'ils prennent en compte.

Le préfet rappelle la nécessité de respecter les itinéraires de déviations mis en place, recommande très fortement aux automobilistes, dans la mesure du possible d'éviter leurs déplacements, de faire preuve de prudence sur les itinéraires de déviations, et les encourage à suivre l'évolution de la situation depuis les comptes officiels des réseaux sociaux de la préfecture.

**Contacts presse :**

Astreinte communication – 06 33 82 55 48

Retrouvez-nous



[meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://meurthe-et-moselle.gouv.fr)



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



[Préfet de Meurthe-et-Moselle](https://www.linkedin.com/company/prefet54)